

---

Remise des récépissés des dons d'argenterie et des dépouilles des églises, en provenance de Mons, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Remise des récépissés des dons d'argenterie et des dépouilles des églises, en provenance de Mons, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 432-434;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21610\\_t1\\_0432\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21610_t1_0432_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

de ses compagnons d'infortune au compte de cette puissance.

Les premiers enfans de la liberté, vainqueurs à Arlon, armée de la Moselle, et bientôt après à Turcoin, Varwick, Menin et Marchienne, en l'armée du Nord, livrés dans cette dernière ville par le plus lâche des scélérats à 20 000 satellites des tyrans coalisés, pendant une nuit, la plus affreuse et la plus obscure, abandonnés de presque tous leurs chefs, faits prisonniers de guerre après un combat de 6 heures, malgré la surprise, la trahison et l'inégalité du nombre; ces valeureux défenseurs des droits de l'homme gémissent depuis quarante décades sous le joug odieux de ces fiers insulaires.

Une paye de six liards du pays par jour, quelquefois sans pain, souvent sans paille, presque toujours couverts de haillons, sans souliers et sans linge; des prisons obscures et infectes, pour casernes: voilà comment a été traitée la division de Marchienne, à la solde de l'Angleterre, jusqu'au moment où la horde coalisée, à l'aspect du drapeau tricolor, a fui dans les forteresses de la Hollande. Alors, les dignes commissaires du tyran de Londres, nous ont fait bivouaquer, sans paille et sans habits, dans des marais situés sur le bord du Rhin, jusqu'au premier vendémiaire, où le redoutable Jourdan les a forcés à mettre ce fleuve entre lui et nous. Plusieurs de mes malheureux frères d'armes ont péri dans ces marais, victimes de la faim, de la soif et de la nudité, et des autres, couverts de paralysie et de lèpre, ne doivent leur existence qu'aux soins fraternels du citoyen Cornet, officier de santé au sixième régiment de hussards, qui a refusé de l'or, un cheval et un moyen assuré de briser ses fers, pour donner ses soins à 400 malades. *Ce sacrifice de la liberté à l'humanité souffrante mérite de figurer dans les fastes de la République.*

Législateurs, le coeur déchiré des souffrances de mes frères, j'ai échappé à la vigilance de ma garde, et suis venu de suite vous demander vengeance de pareils attentats aux droits de la guerre, et solliciter l'échange de ces martyrs de la liberté.

*Signé, VINSON, fourier au cent-deuxième régiment, ci-devant principal du collège de Saint-Jumin.*

La Convention décrète que cette pétition soit renvoyée au comité de Salut public; qu'il soit fait mention honorable du don fait par le pétitionnaire de la petite monnaie qu'il a apportée de sa prison d'Angleterre, et insertion au bulletin de correspondance (95).

(95) *Débats*, n° 773, 644-645. *J. Mont.*, n° 23; *J. Paris*, n° 46; *Ann. Patr.*, n° 674; *C. Eg.*, n° 809; *Mess. Soir*, n° 810; *J. Perlet*, n° 773; *J. Fr.*, n° 771 et 773; *M. U.*, XLV, 254; *F. de la Républ.*, n° 47; *Bull.*, 17 brum.

## 27

CLAUZEL, au nom du comité de Salut public, fait nommer le représentant du peuple Alquier, pour se transporter dans les départements des Vosges, du Haut et Bas-Rhin et du Mont-Terrible avec les mêmes pouvoirs accordés aux autres représentants du peuple en mission (96).

On a d'abord demandé s'il y avoit trois mois qu'Alquier étoit revenu de mission; le rapporteur du comité a dit qu'oui; Garnier (de l'Aube) a soutenu que non, et il a pris là occasion de s'élever contre cette préférence marquée, accordée à certains députés. Il a trouvé fort mauvais que les grâces et les faveurs fussent le partage des mêmes personnes et que les comités du gouvernement eussent leurs mignons, comme l'ancienne cour. Il a conclu à ce que tous les membres de la Convention qui ont un droit égal à la confiance des comités, participassent également aux mêmes honneurs, et aux mêmes avantages. Avant de prononcer, la Convention a voulu être assurée que le représentant du peuple Alquier étoit depuis 3 mois dans le sein de la Convention et Clauzel est allé au comité des Procès-Verbaux vérifier le fait (97).

## 28

[*Remise des récépissés des dons par le garde comptable de l'argenterie et des dépouilles des églises, Paris le 15 brumaire an III*] (98)

Le garde comptable de l'argenterie et des dépouilles des églises remet au citoyen Guimberteau représentant du peuple avec la lettre du citoyen Voisel, commissaire du district de Mons, le duplicata du récépissé des objets qui ont été déposés au magasin. Il est fera l'usage qu'il jugera convenable.

THEVENET.

Ce qui est contenu dans le récépissé ci-joint n'est qu'une partie des objets confiés au citoyen Voisel, les autres objets dont la Convention a été informés, ont été déposés à la Trésorerie (99).

[*Voisel, commissaire du district de Mons à la Convention nationale, s. d.*] (100)

(96) *C. Eg.*, n° 809.

(97) *Mess. Soir*, n° 810. *F. de la Républ.*, n° 47; *J. Fr.*, n° 771; *C. Eg.*, n° 809; *Ann. Patr.*, n° 674.

(98) *C. 323*, pl. 1379, p. 10.

(99) L'écriture de cette note diffère de la précédente.

(100) *C. 323*, pl. 1379, p. 11. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).

## Citoyens Représentants,

Je suis chargé par le citoyen Lamotze, votre commissaire civil pres le département de Jemmappes, comté de Namur, pays d'outre Sambre-et-Meuse de vous présenter les debris du fanatisme de laches egoïstes qui ne connoitront jamais le prix de la liberté vouloient soustraire ces manequins politiques aux crcusc national dans l'espoir sans doute de ressussiter leurs prétendus miracles et d'endormir les sots. Votre commissaire civil l'a seul opéré. Des opérations aussi simples que justes, réglées sur vos principes severes, voila sa marche dans un pays ou le peuple avoit été trompé sur notre révolution. Mais vous l'avez dit, Citoyens représentans, la vertu et l'équité sont à l'ordre du jour, tous les coeurs seront pour vous. Si votre fermeté a sauvé la republique, cette même equité vous a conquis des millions de bras. Je vois deja ces citoyens, réunis aux français ne former qu'un peuple de frere, jouissant du fruit de vos travaux s'écrier dans l'elan du plus pure patriotisme, vive à jamais la republique, et nos dignes representans les peres de la patrie.

VOISEL.

[Récépissé par duplicata, n° 1353 produit par le magasin général des dépouilles des églises, établi par le décret du 8 frimaire de l'an II, département de Jemmappes, district de Mons, fait à Paris le 12 brumaire an III] (101)

Je soussigné, garde magasin général des dépouilles des églises, nommé par le conseil exécutif, en conformité du décret du 18 frimaire, certifie avoir reçu du citoyen Voizel nommé commissaire par le C. Lamotze, commissaire civil dans le département de Gemmapes, comté de Namur les objets ci après provenant de Mons et lieux circonvoisins, savoir :

## Or :

Morceaux brisés contenant un peu d'émail, ensemble du poids d'une once, un gros, trente six grains, ci ..... 1 1 36

## Argenterie :

Divers objets servant ci devant au culte, ensemble du poids de deux cents soixante huit marcs ci ..... 268

## Vermeil :

Divers objets tels que dessus, ensemble du poids de cinquante cinq marcs, deux onces ci ..... 55 2

## Objets divers :

Un pied en bois plaqué en argent, pesant vingt trois marcs, ci ..... 23

Une châsse en bois plaqué en cuivre argenté à mosaïque garnie en cuivre doré ainsi que huit bas reliefs de même, les quatre bas reliefs du milieu en argent ainsi que quelques ornemens

dans l'extrémité du dôme pesant en nature deux cent seize marcs, ci ..... 216

Une châsse en bois plaqué en cuivre argenté à mosaïque garni de douze saints en cuivre doré et de trois dans le milieu en argent pesant en nature cent dix neuf marcs, ci ..... 119

Une châsse en bois plaquée en cuivre argenté à mosaïque, ornée de dix sujets représentant des religieuses en cuivre doré et deux saints d'argent dans les bouts, du poids de deux cents marcs, ci ..... 200

Une châsse en bois plaquée en argent à mosaïque toute unie où il maque quelques morceaux du poids de cent vingt un marcs, ci 121

Une châsse en bois plaquée en argent à mosaïque avec quatre saints dans les quatre milieux aussi en argent, le tout mutilé, pesant en nature cent cinquante un marcs, ci 151

Une châsse en bois plaquée en argent en mosaïque avec quatre saints dans les quatre milieux aussi en argent, le tout mutilé, pesant en nature cent quarante huit marcs, ci 148

Un buste d'évêque en argent, décoré de sa mitre, ornée de différentes pierres fausses le dit buste posé sur un pied en bois garni d'argent, pesant le tout cent dix marcs quatre onces, ci 110 ..... 4

Un buste d'évêque en argent, orné de sa mitre parsemée de pierres fausses, pesant vingt quatre marcs deux onces, ci ..... 24 2

Un buste de religieuse en argent monté sur un pied de bois garni d'argent avec quelques pierres fausses pesant trente marcs quatre onces, ci ..... 30 4

Un corps d'homme en bois plaqué en argent pesant douze marcs cinq onces, ci ..... 12 5

Une bague en or portant onze roses pesant en nature un gros quarante deux grains, ci ..... 1 42

Une bague en or portant neuf demi brillans du poids d'un gros, ci ..... 1

Une croix et son chaton d'or portant cinq demi brillans et deux roses pesant en nature deux gros, quarante deux grains, ci .... 2 42

Une petite croix en or portant six grenats pesant dix huit grains, ci ..... 18

Une bague d'or avec pierres fausses pesant en nature un gros quatre grains, ci .... 1 4

Une tête de bague en argent portant six roses et un demi brillant pesant en nature soixante grains, ci ..... 60

Un cercle d'ostensoir en argent doré portant pierres fausses rouges pensant en nature trois onces six gros trente six grains, ci ..... 3 6 36

Trente cinq perles fines baroques de différentes grosseurs pesant quarante quatre grains, ci ..... 44

Une très grande châsse en bois recouvert en cuivre doré toute mutilée et dépouillée de la couverture de dessus ainsi que des ornemens qui étoient dans les niches, garnie de quelques pierres de couleurs tant fines que fausses, pesant en nature quatre cents soixante onze livres, ci ..... 471

Une petite châsse en cuivre doré supportée par quatre petits lions contenant bois et fer, pesant en nature, cinquante huit livres, ci ..... 58

*Cuivre doré* :  
Douze livres, ci ..... 12

*Cuivre brut* :  
Dix neuf livres, ci ..... 19

*Fer* :  
Trente livres, ci ..... 30

*Ornemens d'église fins* :  
Seize chappes, douze tuniques, huit chasubles, quatre pentes de daix, deux epistoliers, quatorze étoles, dix huit manipules, treize voiles, sept bourses, deux palles, deux coussins.

*Ornemens faux* :  
Cinq chappes, six tuniques, huit chasubles, six voiles, seize étoles, vingt un manipules, deux

epistoliers, trois bourses, deux palles, un camail garni de poil, un livre d'église couvert en velour vert garni de cuivre doré.

Dont je quitte et décharge le dit citoyen Voisel observant que le vermeil et l'argenterie contiennent des corps étrangers qui n'ont pu en être distraits lors de la pesée, tels que bois, fer, cuivre et plomb.

A Paris ce douze brumaire l'an troisième de la République une et indivisible.

THEVENET.

Vu par moi, controleur du magasin.  
Les dits jours et mois.

CAMUS.